

# **MINISTERE DE L'AGRICULTURE**

## **PROJET GESTION DURABLE DE L'AGRICULTURE (GDA)**

### **Rapport du 2<sup>ème</sup> Comité de Pilotage du Projet Gestion Durable de L'Agriculture (GDA)**

Hôtel Béatrice, Kinshasa, le 30 septembre 2021

## TABLE DES MATIERES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>0. Préambule.....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>I. Session introductive .....</b>   | <b>4</b>  |
| <b>I.1. Mot du Représentant du FONAREDD .....</b>                                    | <b>4</b>  |
| <b>I.2. Mot du Représentant de la FAO en RDC.....</b>                                | <b>5</b>  |
| <b>I.3. Mot d’ouverture de SEM le Ministre de l’Agricultre.....</b>                  | <b>6</b>  |
| <b>II. Vérification du quorum, examen et adoption du projet d’ordre du jour.....</b> | <b>7</b>  |
| <b>III. Présentation des résultats et des exécutions financières du Projet.....</b>  | <b>7</b>  |
| <b>IV. Présentation du dratf 1 de la politique nationale agricole durable.....</b>   | <b>8</b>  |
| <b>V. Présentation et adoption du plan de travail et budget.....</b>                 | <b>9</b>  |
| <b>V.I. Présentation et adoption du ROI.....</b>                                     | <b>9</b>  |
| <b>V.II. Lecture des relevés des décisions du COPIL .....</b>                        | <b>9</b>  |
| <b>V.III. Clôture .....</b>  | <b>10</b> |
| <b>Liste des annexes.....</b>  | <b>11</b> |

## 0. PREAMBULES

Il s'est tenu, le 30 septembre 2021, dans la salle de réunion de Béatrice Hôtel, à Kinshasa, le 2<sup>ème</sup> Comité de pilotage du Projet Gestion Durable de l'Agriculture, GDA, en sigle.

Ce Comité de Pilotage avait principalement pour objectifs de :

- Partager, discuter et valider les résultats engrangés du Projet et le niveau d'exécution financière ;
- Présenter le draft 1 de la politique agricole nationale durable ;
- Proposer un plan de travail et un budget pour les activités à réaliser pour les périodes allant de juin à décembre 2021 et de janvier à juin 2022 ;
- Proposer une correction de la date de clôture du projet (la faire passer de février 2022 à juin 2022 pour se conformer aux 36 mois de la durée du projet) ;
- Faire adopter le règlement d'ordre intérieur du COPIL.

Ce Comité de Pilotage a été organisé par le Ministère de l'Agriculture, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), avec l'appui financier du Fonds National REDD+ (FONAREDD).

Ont pris part à cette rencontre, les Membres du Comité de Pilotage désignés par Arrêté Ministériel N° 002/CAB/MIN/AGRI/2021 du 24 avril 2020, ainsi que l'équipe du Projet Gestion Durable de l'Agriculture (GDA), qui a assuré le Secrétariat de la réunion. (Voir liste de présence en annexe).

Le programme du 2<sup>ème</sup> Comité de pilotage s'articulait autour des points suivants :

- La cérémonie d'ouverture ;
- L'allocution du FONAREDD ;
- L'allocution de Monsieur le Représentant de la FAO en République Démocratique du Congo ;
- L'allocution de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture ;
- Le rappel des conclusions de la 1<sup>ère</sup> Session du COPIL ;
- La présentation des termes de référence du 2<sup>ème</sup> COPIL aux participants ;
- La vérification du quorum ;
- L'examen et l'adoption du projet de l'ordre du jour ;
- La mise en place du Secrétariat ;
- La présentation des principaux résultats atteints ;
- La présentation du niveau d'exécution financière du projet ;
- Les échanges ;
- La présentation du draft 1 de la politique nationale agricole durable ;
- La présentation et l'adoption des plans de travail et des budgets ;
- La présentation et adoption du Règlement d'Ordre Intérieur ;
- Lecture et adoption des Décisions du Comité de Pilotage ;
- Clôture du 2<sup>ème</sup> Comité de Pilotage.

## **I. SESSION INTRODUCTIVE**

Après le mot de bienvenue fait par le Modérateur, la session introductive a été marquée par les temps forts suivants :

- Mot du Représentant du FONAREDD ;
- Mot du Représentant de la FAO en République Démocratique du Congo ;
- Mot d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

### ***1.1. Mot du Représentant du FONAREDD***

Prenant la parole, le Coordonnateur Adjoint du Secrétariat Exécutif du FONAREDD a remercié toutes les parties prenantes qui continuent à travailler sans relâche à la stabilisation du couvert forestier national et à l'amélioration des conditions d'existence des populations congolaises, qui est une ambition qui rencontre la vision du Président de la République, dans l'optique de la transition écologique.

Poursuivant son propos, le Coordonnateur Adjoint du Secrétariat Exécutif du FONAREDD a déploré le retard pris dans l'organisation de ce deuxième COPIL du Projet GDA, qui intervient une année après le premier, alors que chaque programme du portefeuille du Fonaredd a l'obligation d'organiser deux COPIL par an. Ainsi, il a exhorté l'équipes du Projet GDA d'être plus opérationnelle dans la planification de manière à ce que le prochain COPIL se tiennent au mois de Février 2022.

L'orateur est par ailleurs revenu sur l'importance que revêt le Projet GDA, qui, au vu de ses objectifs, concilie le développement agricole, l'aménagement du territoire et la protection des forêts.

S'appesantissant sur la mise en œuvre du Projet GDA, l'orateur a souligné que la faiblesse des résultats constaté dans la mise en œuvre du projet a conduit à la mise en place d'un Groupe de Travail Restreint constitué des experts indépendants, des représentants du Fonaredd, de la FAO et du Ministère de l'Agriculture. Ce qui a permis au Ministère de l'Agriculture de mieux s'approprier le Projet et d'améliorer la communication entre le FONAREDD et l'Agence de mise en œuvre, à savoir la FAO. La mise en place de Groupe de Travail, a-t-il poursuivi, a donné plusieurs résultats notamment : (i) La rédaction du draft 1 de la Politique Nationale Agricole Durable qui n'attend plus que sa validation au niveau national ; (ii) Le lancement le 23 avril 2021 du site web du Ministère de l'Agriculture pour la capitalisation des connaissances acquises sur des modèles agricoles durables expérimentés, ainsi que des outils de leur diffusion et (iii) L'installation des postes sentinelles dans cinq territoires pour le suivi des Evènements Majeurs de Déforestation.

Il a aussi évoqué la question liée à la gestion des fonds, en relevant que le budget de la première tranche n'a pas été bien justifié pour permettre de comprendre les affectations qui ont été faites sans résultats probants jusqu'à un passé récent.

Enfin, le Coordonnateur Adjoint du Secrétariat Exécutif du FONAREDD a salué le nouveau leadership qui s'est installé à la tête du Ministère de l'Agriculture, et a exhorté vivement

l'équipe du Projet GDA à mettre en place les mesures d'accélération des activités afin qu'à l'échéance, les sept résultats du Projet soient réalisés.

### ***1.2. Mot du Représentant de la FAO en République Démocratique du Congo***

Le Représentant de la FAO a débuté son propos en rappelant l'historique du Projet GDA, qui a été lancé le 30 juillet 2019, et qui poursuit les sept résultats suivants : (i) Un document de politique nationale agricole durable est adopté ; (ii) Des textes réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la politique agricole durable sont adoptés ; (iii) Les capacités des experts impliqués dans les politiques agricoles sont renforcées ; (iv) Un référentiel technique de base pour la sédentarisation des agriculteurs est disponible ; (v) Un cahier de recherche identifiant des besoins complémentaires de recherche pour appuyer la politique nationale agricole durable est disponible ; (vi) Le site internet du Ministère de l'Agriculture, pour la capitalisation des connaissances acquises sur modèles agricoles durables expérimentés, est installé et régulièrement mis à jour et (vii) Des postes sentinelles en lien avec les observations satellitaires des événements majeurs de déforestation sont mis en place.

Après ce rappel historique, le Représentant de la FAO en RDC a souligné que malgré les effets négatifs liés à la pandémie de Covid19, le Projet GDA a enregistré à ce jour des résultats significatifs, parmi lesquels : la finalisation du draft 1 de la politique agricole durable, le lancement du site web du Ministère de l'Agriculture, la mise en place des postes sentinelles pour la vérification des événements majeurs de la déforestation, la diffusion de l'outil EX-ANTE carbone au profit des décideurs et cadres congolais.

De tous ces résultats, l'orateur a souhaité se focaliser sur la politique nationale agricole durable, dont l'importance n'est plus à démontrer, et qui constitue le résultat majeur du Projet. Il a pour ce faire félicité les équipes du Ministère de l'Agriculture, de la FAO, du FONAREDD et des experts indépendants, qui ont travaillé sans relâche, malgré les conditions difficiles, à l'élaboration du draft 1 de la politique nationale agricole durable, et s'est également réjoui du caractère participatif qui a marqué le processus de rédaction dudit document.

Le Représentant de la FAO en RDC s'est par la suite appesanti sur le processus de validation de la politique nationale agricole durable, qui est assujéti au décaissement de la deuxième tranche du budget, car la première tranche du budget a été décaissée dans sa totalité, et qu'actuellement, certaines activités du Projet GDA, dont le présent COPIL, sont financées sur les ressources propres à la FAO.

Pour clore son propos, le Représentant de la FAO en RDC a exhorté les membres du Comité de Pilotage à examiner attentivement et avec intérêt les activités prévues dans le plan de travail et budget de juin 2021 à Juin 2022, de les améliorer et de les valider en tant qu'organe de décision, en vue de permettre au bailleur de fonds, à savoir le FONAREDD, de procéder au décaissement de la deuxième tranche pour la poursuite des activités et l'atteinte des résultats dans les délais.

### ***1.3. Mot d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture***

Le mot de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture a été lu par Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture, Représentant son Excellence Monsieur le Ministre en mission.

Il a commencé par remercier tous les participants pour avoir répondu présent à cette réunion qui revêt un caractère important et stratégique pour un pays qui veut faire de l'agriculture son moteur de croissance économique.

Il a ensuite rendu hommage à Son Excellence Monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République, Chef de l'Etat, ainsi qu'au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, qui ne cessent de donner l'impulsion nécessaire au secteur agricole à travers la vision de la revanche du sol sur le sous-sol. Il a également exprimé sa gratitude à l'endroit de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), qui appuie le Ministère de l'Agriculture dans la mise en œuvre du Projet GDA, avec le soutien financier du Fonds National REDD+ (FONAREDD), ainsi qu'à tous ceux qui ont permis d'initier et de mettre en œuvre le processus de réformes sectorielles et plus particulièrement la politique nationale agricole durable de notre pays.

Il a également adressé ses remerciements à tous les experts internes ou indépendants qui ont travaillé sans relâche dans le Groupe de Travail Elargi et qui ont permis au Projet GDA de finaliser le draft 1 de la politique nationale agricole durable.

Poursuivant son propos, le Directeur de Cabinet et Représentant personnel de SEM le Ministre de l'Agriculture a rappelé que lors des travaux des Etats Généraux de l'Agriculture, la formulation de la politique nationale agricole durable est ressortie comme une priorité de premier rang et que ce document devait être validé d'ici le premier trimestre 2022.

L'agriculture ayant été identifiée comme le premier moteur de déforestation, l'orateur a souligné l'importance de tout mettre en œuvre afin d'offrir à la nation un document d'orientation stratégique contraignant tout le monde à des pratiques agricoles plus respectueuses de la forêt.

Il a ensuite enchaîné en évoquant la question liée au développement et à la diffusion des référentiels techniques permettant une agriculture durable, à faible impact sur la forêt tout en insistant sur la nécessité d'un accompagnement de la part du Projet GDA dans la gestion du site web du Ministère de l'Agriculture. Ce site, a-t-il déclaré, doit être un lieu d'échange et de partage des connaissances entre les différentes parties prenantes du secteur agricole national, où tout le monde, où qu'il soit, doit être en mesure de s'informer sur ce qui se fait concrètement dans le secteur.

Le Directeur de Cabinet de SEM de l'Agriculture, a clôturé son propos en demandant au FONAREDD et à la FAO de diligenter, dans les meilleurs délais, une revue indépendante externe pour permettre au Comité de Pilotage de se faire une idée précise de la manière dont les fonds du Projet GDA ont été gérés.

## II. VERIFICATION DU QUORUM, EXAMEN ET ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR, LECTURE DES RECOMMANDATIONS DU PREMIER COPIL ET MISE EN PLACE DU SECRETARIAT

Cette partie a été présidée par le Président de séance, le Directeur de Cabinet de SEM le Ministre de l'Agriculture.

Après vérification du quorum et la mise en place du Secrétariat de la réunion, le Président de séance a procédé à la lecture des recommandations du premier COPIL. Il ressort des réponses fournies par l'équipe du Projet GDA les éléments suivants, en rapport avec les recommandations du premier COPIL :

- 1) Date de la fin du projet : le Chef du Projet GDA a répondu que cette recommandation a été en partie atteinte, car la date de clôture du Projet a été corrigée dans le système de la FAO et ramenée au mois de février 2022. Néanmoins, le projet ayant été lancé à la date du 30 juillet 2019, avec une durée totale de mise en œuvre de 36 mois, la date réelle de clôture du Projet doit être encore corrigée et ramenée au 29 juin 2022.
- 2) Règlement d'Ordre Intérieur : Cette recommandation a été réalisée et un projet de Règlement d'Ordre Intérieur a été partagé à tous les membres du COPIL ;
- 3) Accélération de la mise en œuvre du Projet : Cette recommandation a été atteinte et les résultats atteints à ce jour sont là pour le démontrer.
- 4) Amélioration de la participation des parties prenantes : ici, il y a eu mise en place du Groupe de Travail Elargi qui intègre les experts indépendants et d'autres Ministères lors de la formulation du draft 1 de la politique agricole nationale durable. En plus de cela, le Projet GDA travaille avec la Cellule d'Elaboration des Mesures d'Application de la Loi Agricole (CEMALA), qui est un cadre multi-acteurs, réunissant en son sein toutes les institutions et organisations qui participent à la gestion du secteur agricole.
- 5) Amélioration de la communication : Cette recommandation a été atteinte. En effet, le Projet GDA a recruté un consultant en communication pour améliorer sa visibilité.

## III. PRESENTATION DES RESULTATS ET DES EXECUTIONS FINANCIERES DU PROJET

Le Chef de Projet GDA a pris la parole pour présenter le tableau synoptique du Projet, qui reprend les informations essentielles du Projet, à savoir les dates de début et de clôture, le coût global du Projet, ainsi que le budget décaissé à ce jour et le solde, sans oublier les arrangements institutionnels du Projet.

Par la suite, le Chef du Projet GDA a passé en revue les sept résultats du Projet, ainsi que leur niveau de réalisation. La situation se présente comme suit :

- a) **Un document de politique nationale durable est adopté** : le niveau de réalisation de ce résultat est de 75% et les livrables suivants sont disponibles : (i) Diagnostic actualisé sur les enjeux majeurs du secteur agricole ; (ii) la note d'orientation stratégique de la politique agricole et (iii) le draft 1 de la politique nationale agricole durable.
- b) **Des textes réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la politique agricole durables sont adoptés** : avec un taux de réalisation de 25%, ce résultat présente déjà deux livrables, à savoir : (i) Arrêté de reconfiguration

de la CEMALA comme plate-forme multi-acteurs et (ii) les mesures d'applications de la loi agricole

- c) **Les capacités des experts impliqués dans les politiques agricoles sont renforcées** : ce résultat est atteint à 100%. L'introduction de l'outil EX-ACT Carbone a été réalisée au profit des experts congolais et ceux du noyau dur du Projet GDA;
- d) **Un référentiel technique de base pour la sédentarisation des agriculteurs est disponible** : ce résultat a atteint 25% de réalisation. Les principaux livrables sont les termes de référence de l'étude. A ce jour, le Projet est en attente des ressources pour passer à la réalisation de l'étude avec l'INERA et le Service National de Vulgarisation Agricole;
- e) **Un cahier de recherche identifiant des besoins complémentaires de recherche pour appuyer la politique nationale agricole durable est disponible** : Ce résultat a atteint 25% de réalisation. Les principaux livrables sont les termes de référence de l'étude. Le Projet est en attente de la deuxième tranche pour accélérer sa mise en œuvre avec l'appui de l'INERA ;
- f) **Le site internet du Ministère de l'agriculture, pour la capitalisation des connaissances acquises sur des modèles agricoles durables expérimentés, est installé et régulièrement mis à jour** : avec 100% de réalisation, ce résultat nécessite néanmoins des ressources additionnelles pour appuyer le fonctionnement et la maintenance du site web du Ministère de l'Agriculture ;
- g) **Des postes sentinelles en lien avec les observations satellitaires des évènements majeurs de déforestation sont mis en place** : ce résultat est aussi atteint à 100%. Un rapport sur les Evènements Majeurs de Déforestation pour 2020 est déjà disponible.

Concernant les exécutions financières, le Chef de Projet a présenté le tableau des exécutions financière cumulées pour la période d'août 2019 au 31 mai 2021. Il ressort de ce tableau que sur un total de 1.479.913 USD reçu au titre de la première tranche, le Projet a dépensé à ce jour 1.508.000 USD, soit un décaissement de plus de 100%. Le solde attendu de la deuxième tranche est de 1.520.087 USD.

#### IV. PRESENTATION DU DRAFT 1 DE LA POLITIQUE NATIONALE AGRICOLE DURABLE

Le Chef de Projet GDA a débuté sa présentation en détaillant les étapes suivies dans l'élaboration du draft 1 de la politique agricole nationale durable, à savoir le diagnostic, la formulation et la validation. Les deux premières étapes sont atteintes et la validation est en attente de réalisation.

Poursuivant son propos, l'orateur a présenté le contexte de l'élaboration et la vision de la politique nationale agricole durable, avant de s'appesantir sur les principes fondateurs de ladite politique, à savoir : (i) une approche inclusive et une meilleure intégration du genre ; (ii) une approche « aménagement du Territoire » et « prise en compte du foncier » ; (iii) une approche décentralisée du renforcement des chaînes de valeur ; (iv) une approche gouvernance et (v) une approche renforcement des capacités.

Ces cinq approches seront le fil conducteur dans la mise en œuvre de la politique nationale agricole durable, a poursuivi l'orateur.

Le Chef de Projet GDA a ensuite décrit les problèmes structurels à la base des contre-performances du secteur agricole congolais et a présenté les objectifs poursuivis par la PNAD pour lever ces contraintes. Ces objectifs sont séquencés en deux phases : la première phase qui va de 2020 à 2030 permettra de résoudre les problèmes structurels de l'agriculture et la deuxième phase qui va de 2030 à 2040, permettra d'atteindre les Objectifs de Développement Durable.

Parmi les objectifs de la décennie 2020-2030, l'orateur a cité ce qui suit: (i) Appuyer le redressement, la capitalisation, la modernisation des chaînes de valeur en amont et en aval de la production ; (ii) Lever les freins s'opposant à l'accès au capital foncier grâce à des formules de gestion partagée du foncier rural et Renforcer la structuration des organisations paysannes qui doivent occuper une place centrale dans les processus de développement.

Par la suite, l'orateur a présenté les actions prioritaires à mettre en œuvre, dont les principales sont : (i) Pour chaque zone agro écologique, identifier les menaces induites par le changement climatique ; (ii) Identifier dans chaque province les grands bassins de production (vivrière ou de culture pérenne) ; (iii) Responsabiliser les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) et les plateformes qui les appuient dans le choix des espaces de progression de l'agriculture vivrière ou pérenne et (iv) Relancer les cultures pérennes dans toutes les provinces en vue de couvrir les besoins de sécurité alimentaire et des revenus monétaires des populations.

Le Chef de Projet GDA a clos sa présentation en décrivant les nouvelles dynamiques actuellement en cours dans le secteur agricole congolais, ainsi que le cadre juridique et le cadre de mise en œuvre de la politique nationale agricole durable.

## **V. PRESENTATION ET ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET**

Le Chef de Projet GDA a fait part à l'assistance que sur demande du bailleur de fonds, à savoir le FONAREDD, le plan de travail a été présenté suivant deux scénarii. Le premier scénario va de juin à décembre 2021, avec un coût global de 819.241 USD, tandis que le deuxième scénario couvre la période allant de juin 2021 à juin 2022, pour un coût global de 1.520.087 UDS.

Ces plans ont été adoptés par les membres du Comité de Pilotage. Cette adoption a été facilitée par la clarté des libellés proposés et par le fait que chaque membre du Comité de Pilotage avait pris connaissance de ce document avant la réunion.

## **VI. Présentation et adoption du Règlement d'Ordre Intérieur**

Les membres du Comité de Pilotage ont sollicité plus de temps pour mieux prendre connaissance de ce R.O.I. Ainsi, ce document a été partagé à tous les membres du Comité de Pilotage par voie électronique, et un délai de quinze jours leur a été accordé pour envoyer leurs amendements à l'équipe du Projet GDA. Au terme de ces quinze jours, le R.O.I sera considéré comme adopté s'il n'y a pas d'amendements.

## **VII. LECTURE DES RELEVES DES DECISIONS DU 2<sup>ème</sup> COPIL DE GDA**

Les membres du Comité de Pilotage du Projet GDA ont pris des décisions pour la bonne marche du Projet GDA (Cfr le Procès-verbal des Décisions du Comité de Pilotage du Projet Gestion Durable de l'Agriculture, joint à la présente)

### **VIII. CLOTURE DU DEUXIEME COMITE DE PILOTE DE PROJET GDA**

Le Directeur de Cabinet de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture a pris la parole pour clore officiellement le deuxième Comité de Pilotage du Projet GDA. Dans son mot, il a une fois de plus remercié tous les participants pour les efforts consentis et le niveau d'engagement dont ils ont fait preuve tout au long des travaux.

Il s'est félicité des résultats atteints à l'issue de cette journée de travail, avant de déclarer clos les travaux du 2<sup>ème</sup> COPIL du Projet GDA.

**Fait à Kinshasa, le 30 Septembre 2021**

**LE SECRETARIAT TECHNIQUE**

**SABI OLEKO Serge**

### **Liste des annexes**

1. Liste de présence
2. Termes de référence du deuxième COPIL du Projet GDA
3. Etat de mise en œuvre du Projet GDA
4. Présentation du draft 1 de la politique nationale agricole durable
5. Plan de travail et budget juin 2021-juin 2022
6. Plan de travail juin-décembre 2021
7. Projet de Règlement d'Ordre Intérieur du COPIL du Projet GDA



**Termes de référence  
du Comité de Pilotage  
du projet  
« Gestion Durable de l'Agriculture »**

**Kinshasa, 30 septembre 2021**

## **I. Contexte et Justification**

La République Démocratique du Congo (RDC) est engagée dans le processus de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) depuis 2009 et s'est positionnée comme chef de file sur cet enjeu tant à l'échelle régionale que mondiale. Afin de pouvoir mettre en œuvre cette stratégie nationale et son plan d'investissement y relatif, la RDC a reçu des financements de la part de l'Initiative des Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) à hauteur de 190 Millions USD, à travers le Fonds National REDD+. De ce fait, plusieurs appels à manifestation d'intérêt ont été lancés pour identifier les partenaires qui seront en charge de la mise en œuvre concrète de programmes REDD+, couvrant tous les piliers identifiés par la stratégie nationale REDD+ et le plan d'investissement.

La FAO a été retenue pour appuyer le Ministère de l'Agriculture à élaborer et à mettre en œuvre une politique agricole nationale durable, afin de contribuer à l'atteinte de l'Effet 1 du Plan d'Investissement REDD+, à savoir : Les investissements agricoles sont respectueux de la forêt et améliorent les moyens d'existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées.

Deuxième pays d'Afrique de par sa superficie après l'Algérie, la République Démocratique du Congo, avec ses 80 millions d'ha de terres arables, est la deuxième surface cultivable au monde, après le Brésil. Avec sa diversité climatique, son important réseau hydrographique, son potentiel d'irrigation évalué à 7 millions d'hectares, son potentiel halieutique de 707 000 tonnes de poissons, ses potentiels en élevage susceptibles de supporter plus de 40 millions de têtes de gros bétail et ses 125 millions d'hectares de forêts tropicales, la RDC est la 7<sup>e</sup> potentielle puissance agricole du monde<sup>1</sup>. Le Gouvernement, avec l'appui des partenaires internationaux, a développé des cadres programmatiques de relance agricole. Ces plans stratégiques devraient entraîner une rapide multiplication de projets agricoles à grande échelle sur l'ensemble du territoire et plus spécifiquement dans les zones forestières équatoriales. La crainte principale évoquée par les parties prenantes du secteur est le manque d'une politique agricole durable et des textes réglementaires en harmonie avec les autres secteurs, principalement, les forêts et l'énergie et qui prennent en compte les impacts de cette expansion notamment sur l'environnement (pertes massives de forêt, fragmentation forestière, etc.) et sur les communautés locales (insécurité foncière, accaparement des terres d'habitation et agricoles par les investisseurs internationaux et les élites nationales). Que ce soit au niveau des pratiques d'agriculture sur brûlis (premier moteur de déforestation et de dégradation des forêts) pratiquée par plus de 70% des populations pour le développement des cultures vivrières, qu'au niveau de l'agriculture à grande échelle dont les cultures pérennes, potentiellement considérée comme un futur moteur majeur de déforestation, le secteur agricole est un des enjeux les plus critiques pour la REDD+ en RDC. L'absence d'une politique agricole constitue un des principaux défis à relever pour réduire les pressions sur les forêts. Le second défi observé est la faiblesse de l'environnement incitatif ainsi que d'un syndicat agricole efficace pour influencer en faveur de l'application des textes réglementaires.

La proposition permettra l'alignement du développement agricole avec la stratégie nationale REDD+. Les principaux résultats attendus sont : (i) Un document de politique nationale agricole durable est adopté ; (ii) des Textes Réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la Politique Agricole durable sont adoptés ; (iii) les capacités en matière des politiques agricoles ainsi que des instruments appropriés sont disponibles au niveau national et provincial; (iv) un référentiel technique de base pour la sédentarisation de l'agriculture est disponible ; (v) un cahier de recherche identifiant des besoins de recherches complémentaires pour soutenir la politique nationale agricole durable est disponible; (vi) un système de capitalisation des connaissances acquises

sur des modèles agricoles durables expérimentés, ainsi que des outils de leur diffusion permanente sont disponibles et enfin, (vii) un réseau de postes sentinelles est mis en place.

## **II. Missions du Comité de Pilotage**

Le Comité de Pilotage du projet Gestion Durable de l'Agriculture a été institué par Arrêté Ministériel N° 002/CAB/MIN/AGRI/2020 du 24 avril 2020. Les missions dévolues au Comité de Pilotage sont :

- Assurer la mise en œuvre effective du programme, l'examen et l'exécution des dossiers y relatifs, le suivi et l'évaluation des activités de toutes les phases du Projet Gestion Durable de l'Agriculture ;
- Fixer les axes, les orientations et les objectifs de la politique agricole durable ;
- Faire le plaidoyer auprès des bailleurs de Fonds (locaux et extérieurs) pour la mobilisation des ressources nécessaires en vue d'atteindre les objectifs nationaux de développement de l'agriculture durable ;
- Approuver les plans de travail et les budgets annuels ;
- Approuver la procédure de passation des marchés et les rapports d'évaluation des activités ;
- Valider les rapports de suivi et évaluation ;
- Diffuser les informations optimales aux membres et rechercher un consensus interministériel pour décision d'orientation ;
- Favoriser une synergie entre les différents bailleurs de fonds qui interviennent dans le cadre du secteur agricole

## **III. Objectifs du 2<sup>ème</sup> Comité de Pilotage du projet Gestion Durable de l'Agriculture**

Le 2<sup>ème</sup> Comité de Pilotage du projet GDA a plusieurs objectifs, à savoir :

- Partager, discuter et valider les résultats engrangés du projet et le niveau d'exécution financière;
- Présenter le draft 1 de la Politique agricole nationale durable ;
- Proposer un plan de travail et un budget pour les activités à réaliser pour les périodes allant de juin à décembre 2021 et janvier à juin 2022;
- Proposer une correction de la date de clôture du projet (la faire passer de février 2022 à juin 2022, pour se conformer aux 36 mois de la durée du projet) ;
- Faire adopter le règlement d'ordre intérieur du COPIL

Au terme de ce 2<sup>ème</sup> COPIL, les résultats attendus sont :

- Les participants sont informés sur les principaux résultats atteints et sur le niveau d'exécution financière du projet ;
- Les participants ont une meilleure compréhension du draft 1 de la politique agricole nationale durable ;
- Les plans de travail juin -Décembre 2021 et janvier-juin 2022, ainsi que les budgets y afférents sont validés;
- La date de clôture de projet est corrigée ;

- Le règlement d'ordre intérieur du COPIL est adopté

#### IV. Programme:

|                  |   |
|------------------|---|
| 08 :30 - 10 : 00 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cérémonie d'ouverture</li> <li>- Rappel des conclusions de la 1<sup>ère</sup> Session du COPIL</li> <li>- Présentation des TDRs du Comité de pilotage</li> <li>- Vérification du quorum</li> <li>- Examen et adoption du projet de l'ordre du jour</li> <li>- Mise en place du secrétariat</li> </ul>                        |
| 10 :00 - 10 :30  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pause-café</li> </ul>  |
| 10 :30- 12 :30   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des principaux résultats atteints</li> <li>- Présentation du niveau d'exécution financière</li> <li>- Présentation du draft 1 de la Politique agricole nationale durable</li> <li>- Echanges</li> </ul>   |
| 12 :30 - 14 :00  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pause déjeuner</li> </ul>  |
| 14 :00 - 16 :30  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation et adoption des PTAB</li> <li>- Présentation et adoption du règlement d'ordre intérieur</li> <li>- Lecture de Relevé des Décisions du Comité de Pilotage</li> <li>- Lecture et adoption du compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage</li> <li>- Clôture du 2<sup>ème</sup> Comité de Pilotage</li> </ul> |

#### V. Liste des participants

##### 1. SEM le Ministre de l'Agriculture

##### 2. Membres du Comité de Pilotage :

- Le Secrétaire Général à l'Agriculture ;
- Le Secrétaire Général au Développement Rural ;
- Le Secrétaire Général à la Pêche et Elevage ;
- Le Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable ;
- Le Secrétaire Général à l'Aménagement du Territoire ;
- Le Secrétaire Général aux Affaires Foncières ;
- Le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture ;
- Le Représentant de la FAO en RDC ;

- *Le Secrétaire Exécutif du FONAREDD ;*
- *Le Représentant du Comité Exécutif du Conseil Interprofessionnel pour la Promotion de l'Agriculture ;*
- *Le Représentant du Secteur Privé ;*
- *Le Représentant des Organisations des Producteurs Agricoles ;*
- *Le Représentant du Groupe de Travail Consultatif Redd+ Rénové (GTCRR) ;*
- *Le Représentant de l'INERA ;*
- *Les Représentants du Parlement (Sénat et Assemblée Nationale)*

***Autres invités***

- *L'équipe du projet GDA et les membres de la Cellule Technique du Ministère de l'Agriculture*

***Soit, un total de trente (20) personnes***

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



Organisation des  
Nations Unies pour  
l'alimentation et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Agricultura y la  
Alimentación

## REPRESENTATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Boulevard du 30 Juin n° 936, Kinshasa/Gombe

Tel: +243 (0) 812606089-(0) 813330177

E-mail : FAO-CD@fao.org

[www.fao.org](http://www.fao.org)

# ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET GESTION DURABLE DE L'AGRICULTURE (GDA)

Septembre 2021

## 0. Tableau synoptique du projet GDA

|  |   |
|--|---|
| Titre du Programme & Référence                                   | Gestion Durable de l'Agriculture  |
| Numéro de référence du Programme/MPTF                            | -   |
| Localité, Secteur/Thème(s) du Programme                          | Agriculture durable sur toute l'étendue de la RDC   |
| Partenaires de mise en œuvre                                     | FAO   |
| Organisations participantes                                      | FAO, Ministères de l'Agriculture, Pêche et Elevage, Développement Rural, INERA, Organisations des Producteurs Agricoles, Secteur Privé, les Universités |
| Budget du Programme (USD)  | 3.000.000   |
| Durée totale programme (mois):                                   | 36  |
| Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD (dd.mm.yyyy):  | 22/02/2018  |
| Date de transfert de fonds par MPTF (dd.mm.yyyy):                | 18/06/2019  |
| Date de lancement officiel/Démarrage effectif (dd.mm.yyyy):      | 30 juillet 2019   |
| Date de clôture originale (dd.mm.yyyy)                           | 30 juin 2022  |
| Date de clôture actuelle (dd.mm.yyyy)                            | 30 juin 2022  |
| Décaissements au 30/06/21  | 1.479.913   |
| Dépenses globales (USD) au 30/06/21                              | 1.508.000   |
| Taux de consommation de la 1 <sup>ère</sup> tranche              | 101, 9 %  |
| Date d'évaluation à mi-parcours le cas échéant                   | -   |
| Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail : | Aristide Ongone Obame, Représentant de la FAO en RDC, Aristide.Ongone@fao.org   |

### 1. Introduction

Le Projet Gestion Durable de l'Agriculture (GDA), a été lancé depuis le 30 juillet 2019. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'investissement REDD+ (Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation) auquel a souscrit la République Démocratique du Congo, et qui a pour objectif la promotion des investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées.

En vue d'aider la RDC dans l'atteinte de cet objectif, la FAO a été retenue pour appuyer le Ministère de l'Agriculture dans la mise en œuvre du Projet Gestion Durable de l'Agriculture, qui à terme, permettra la formulation d'une politique agricole durable qui favorise des systèmes agricoles respectueux des forêts.

Le Projet Gestion Durable de l'Agriculture est financé à hauteur de trois (3) millions de dollars américains par CAFI (Initiative des Forêts d'Afrique Centrale) pour une durée de trois (3) ans. Le FONAREDD est l'agence fiduciaire, tandis que la FAO est l'agence d'exécution. Le Ministère de l'Agriculture est l'entité de supervision.

Il sied par ailleurs de signaler que le Projet Gestion Durable de l'Agriculture s'inscrit dans une dynamique de réforme mise en œuvre dans le cadre du processus REDD+ et piloté par le Ministère des Finances, à travers le Secrétariat Exécutif du FONAREDD. Outre le secteur de l'agriculture, cette réforme concerne les secteurs suivants : (i) aménagement du territoire ; (ii) affaires foncières ; (iii) Energie et (iv) Environnement. A l'instar du secteur agricole, tous ses secteurs sont en cours d'élaboration de politique, en vue d'apporter une réponse globale à la question de la déforestation en République Démocratique du Congo.

## **2. Objectif du projet**

L'objectif du Projet Gestion Durable de l'Agriculture est de faire évoluer l'environnement réglementaire et normatif en faveur des investissements agricoles durables et à faible déforestation, et à doter le pays d'une politique nationale agricole durable en alignement avec la stratégie nationale REDD+.

## **3. Résultats attendus du projet**

Sept (7) résultats sont attendus du Projet, à savoir :

- Un document de politique nationale agricole durable est adopté ;
- Des textes réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la politique agricole durable sont adoptés ;
- Les capacités des experts impliqués dans les politiques agricoles sont renforcées ;
- Un référentiel technique de base pour la sédentarisation des agriculteurs est disponible ;
- Un cahier de recherche identifiant des besoins complémentaires de recherche pour appuyer la politique nationale agricole durable est disponible ;
- Le site internet du Ministère de l'Agriculture, pour la capitalisation des connaissances acquises sur modèles agricoles durables expérimentés, est installé et régulièrement mis à jour ;
- Des postes sentinelles en lien avec les observations satellitaires des événements majeurs de déforestation sont mis en place

### 3. Etat d'avancement des activités du projet par résultat

| Résultats  | Niveau de réalisation du résultat |     |     |      | Livrables disponibles/Produits  |
|--|-----------------------------------|-----|-----|------|---|
|  | 25%                               | 50% | 75% | 100% |   |
| 1. Un document de politique nationale agricole durable est adopté  |                                   |     |     |      | -Diagnostic actualisé des enjeux majeurs et des opportunités agricoles<br>-Note d'orientation stratégique de la politique agricole<br>-Draft 1 Politique agricole nationale durable |
| 2. Des textes réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la politique agricole durable sont adoptés ;   |                                   |     |     |      | -Arrêté de reconfiguration de la CEMALA<br>-Mesures d'application de la loi agricole  |
| 3. Les capacités des experts impliqués dans les politiques agricoles sont renforcées   |                                   |     |     |      | -Noyau dur d'expert congolais formés dans l'utilisation de l'outil EX-ACT   |
| 4. Un référentiel technique de base pour la sédentarisation des agriculteurs est disponible  |                                   |     |     |      | -Termes de référence de l'étude   |
| 5. Un cahier de recherche identifiant des besoins complémentaires de recherche pour appuyer la politique nationale agricole durable est disponible   |                                   |     |     |      | -Termes de référence de l'étude   |
| 6. Le site internet du Ministère de l'Agriculture, pour la capitalisation des connaissances acquises sur modèles agricoles durables expérimentés, est installé et régulièrement mis à jour |                                   |     |     |      | -Site web du Ministère de l'Agriculture fonctionnel   |
| 7. Des postes sentinelles en lien avec les observations satellitaires des évènements majeurs de déforestation sont mis en place  |                                   |     |     |      | -Postes sentinelles pour l'observation des Evénements majeurs de déforestation fonctionnels<br>-Rapport annuel 2020 des Evènements majeurs de déforestation                         |

**4. Tableau des exécutions financières cumulées (d'août 2019 au 31 mai 2021)**

| <b>Résultat</b>                   | <b>Montant programmé (USD)</b> | <b>Montant décaissé (USD)</b> | <b>Taux d'exécution (%)</b> |
|-----------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| Résultat 1                        | 888.500                        | 522.800                       | 58,84                       |
| Résultat 2                        | 235.000                        | 90.500                        | 38,51                       |
| Résultat 3                        | 108.000                        | 55.000                        | 50,92                       |
| Résultat 4                        | 399.000                        | 55.860                        | 14%                         |
| Résultat 5                        | 154.500                        | 16.000                        | 10,35%                      |
| Résultat 6                        | 159.000                        | 105.000                       | 66,03%                      |
| Résultat 7                        | 206.000                        | 146.500                       | 71,11%                      |
| Résultat 8<br>(Gestion du projet) | 653.238                        | 391.936                       | 59,99%                      |
| Total                             | 2.803.738                      | 1.383.596                     |                             |
| Coûts d'appui<br>(7%)             | 196.262                        | 96.851,72                     |                             |
| Total Général                     | 3.000.000                      | 1.480.447,72*                 | Moyenne 46,21%              |

**\*la 1<sup>ère</sup> tranche perçue est de 1.479.913 d'USD, ce qui fait un taux de décaissement de la 1<sup>ère</sup> tranche de plus de 100%**

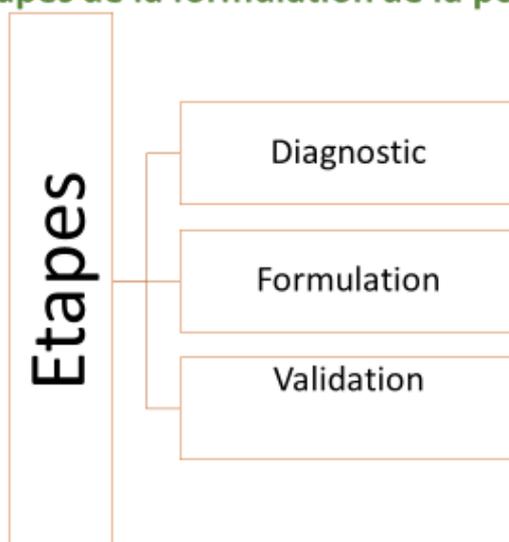
**\*la seconde tranche du budget est de 1.520.087 d'USD**



## Présentation de la politique nationale agricole durable

Par Sabi Oleko et Dr. Sylvestre Makanga  
Projet GDA  
FAO/RDC

### Les étapes de la formulation de la politique



## Introduction

- La formulation de la Politique Nationale agricole Durable intervient dans un contexte socio-économique et politique particulier. Un moment où le Gouvernement Congolais à engagé les reformes institutionnelles dans le secteur productif et de l'aménagement du territoire pour la gestion durable des ressources naturelles.
- La Politique Nationale Agricole Nationale Durable met un accent particulier sur les changements de paradigmes stratégiques utiles pour préserver les forêts et les autres ressources naturelles, assurer une plus grande couverture de nos programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle et promouvoir une agriculture durable.
- La Politique Nationale Agricole Durable s'inscrit dans les nouvelles réalités du contexte national, régional et international, en vue de répondre aux aspirations du Gouvernement et de la population Congolaise.

## Vision

**La Politique Nationale Agricole Durable s'inscrit dans une double vision :**

- Celle définit dans la stratégie nationale REDD+ se rapportant à son plan d'investissement dont l'atteinte de l'Effet 1 « Investissements agricoles respectueux de la forêt, et améliorant les moyens d'existence des populations rurales, y compris les personnes vulnérables marginalisées », et
- La vision prospective 2050 du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) économique et social

La vision du Gouvernement en matière agricole est de contribuer à la diversification de l'économie nationale, porter le pays au niveau des Etats à revenu intermédiaire et assurer une croissance inclusive à travers une agriculture durable et respectueuse des forêts.

## Principes fondateurs

**Cinq principes fondateurs constitueront le socle de la Politique Nationale Agricole Durable à savoir :**

- Une approche inclusive et meilleure intégration du genre
- Une approche territoriale
- Une approche décentralisée du renforcement des chaînes de valeur
- Une approche gouvernance
- Une approche renforcement des capacités

## Problèmes structurels

**Ces problèmes structurels peuvent être résumés ainsi :**

- (i) une évolution climatique marquée par l'augmentation des températures, la diminution et l'irrégularité des pluies ;
- (i) des techniques agricoles à faible productivité et non durables, faiblement diversifiées et valorisant faiblement les avantages comparatifs de chaque région ;
- (i) un encadrement agricole largement défaillant, sans crédit, sans fourniture d'intrant ni de service, des chaînes de valeur désorganisées et décapitalisées et
- (i) des prix agricoles grevés par des coûts de transaction élevés.

## Objectifs de la PNAD (1/3)

**L'atteinte des objectifs se fera en deux phases:**

- **La décennie 2020-2030:** est de résoudre les grands problèmes structurels de l'agriculture congolaise
- **La décennie 2030-2040:** atteindre les Objectifs de Développement Durable dans tout le pays

## Objectifs de la PNAD (2/3)

**Pour la décennie 2020-2030, la PNAD vise ce qui suit:**

- Identifier des systèmes de culture résilients au changement climatique et les diffuser largement (intrants, formations, chaînes de valeur) ;
- Maintenir l'intégrité des forêts à haute valeur de conservation, ralentir la pression sur les autres forêts;
- Eliminer les poches de malnutrition permanente ou périodique;
- Multiplier par deux les revenus monétaires médians des ménages agricoles, c'est-à-dire qu'ils passent de 500 à 1000 dollars par an;
- Intensifier la production agricole vivrière (glucides, oléagineux, légumineuses) en savane anthropique et en forêt dégradée, y compris en zone forestière

## Objectifs de la PNAD (3/3)

**Pour la décennie 2020-2030, la PNAD vise ce qui suit:**

- Appuyer le redressement, la capitalisation, la modernisation des chaînes de valeur en amont et en aval de la production;
- Lever les freins s'opposant à l'accès au capital foncier grâce à des formules de gestion partagée du foncier rural;
- Renforcer la structuration des organisations paysannes qui doivent occuper une place centrale dans les processus de développement

## Actions prioritaires (1/2)

- Pour chaque zone agro écologique, identifier les menaces induites par le changement climatique en (i) en mesurant les évolutions climatiques ; (ii) en diagnostiquant les fragilités des systèmes de culture actuels et de leurs chaînes de valeur ; (iii) en identifiant des systèmes de culture résilients ; (iii) en mettant au point des politiques de recherche adaptative et de large diffusion de ces systèmes de culture;
- Identifier dans chaque province les grands bassins de production (vivrière ou de culture pérenne)
- Responsabiliser les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) et les plateformes qui les appuient dans le choix des espaces de progression de l'agriculture vivrière ou pérenne ;
- Relancer les cultures pérennes dans toutes les provinces en vue de couvrir les besoins de sécurité alimentaire et des revenus monétaires des populations ;

## Actions prioritaires (2/2)

- Doter chaque province d'un programme d'attribution de capital foncier de grande superficie entre (2000 ha pour l'agriculture et 30 000 ha pour l'agropastoralisme);
- Inciter l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers (Projets) à intégrer dans leurs stratégies des aspects de renforcement des capacités locales ;
- Doter chaque Territoire d'un ou de plusieurs opérateurs locaux fournissant les intrants et les services à l'ensemble des producteurs ;
- Augmenter le nombre et la représentativité des organisations paysannes (OP) ;

## Nouvelles dynamiques (1/2)

### **Des perspectives nouvelles s'ouvrent au développement du secteur agricole en République Démocratique du Congo (RDC) :**

- Une formulation d'une vision d'ensemble pour le développement agricole avec un maintien de la forêt, autant que possible, par la Stratégie Nationale REDD+ ;
- Expérimentation de l'agroforesterie et diffusion dans tout le pays ;
- Mise au point de systèmes durables orientés vers la production de bois-énergie (Kinshasa) ;
- Développement de la grande agriculture vivrière en partie mécanisée dans les périphéries de Kinshasa ;

## Nouvelles dynamiques (2/2)

- Apparition des investisseurs privés sur les cultures pérennes ;
- Développement d'une agriculture contractuelle associant les entreprises commerciales à l'agriculture paysanne ;
- Apparition d'entrepreneurs intermédiaires de services dans plusieurs province ;
- Des grands projets d'investissements agricoles en gestation avec des moyens substantiels ;

## Cadre juridique et réglementaire

- Créer les conditions légales favorables au développement harmonieux et complémentaire de trois types d'agriculture (paysanne, intermédiaire et industrielle);
- Créer les conditions équilibrées et efficaces de répartitions des rôles ;
- Finaliser l'élaboration et la promulgation des mesures d'application accompagnant la loi n°11/022 du 24 Décembre 2011 ;
- Créer un cadre juridique permettant l'adjudication des grandes exploitations agricoles, en cohérence avec les dispositions du Plan d'Aménagement du Territoire ;
- S'assurer que toutes les mesures réglementaires concernant les importations d'intrants et d'équipements agricoles sont effectivement appliquées ;
- Lancer le processus d bilan et de révision du cadre fiscal de la production agricole, transformation et commercialisation ;
- Préciser le cadre juridique du retour au Domaine Public des terres vacantes de grandes propriétés.

## Cadre de mise en œuvre

La mise en œuvre de la Politique Nationale Agricole Durable est placée sous l'autorité directe du Ministre en charge de l'Agriculture, elle nécessitera un travail de communication institutionnelle, de suivi-évaluation et de capitalisation pour assurer l'efficacité, la synergie et la cohérence de l'action publique.

Des indicateurs de suivi-évaluation seront élaborés pour chaque province.

Deux principaux chantiers prioritaires :

- La révision du cadre juridique et fiscal ;
- La réalisation des Politiques Provinciales qui seront intégrés dans les Plans Provinciaux d'Aménagement du Territoires et de développement (PPATD), comme partie constitutive du chapitre sectoriel agricoles desdits plans.

Un cadre de concertation sera mis en place, le Conseil Consultatif National Agricole (CCNA) qui servira de plateforme d'échanges avec tous les acteurs intervenant dans le secteur agricole.

## MERCI POUR VOTRE ATTENTION

| Résultats et Activités  | 2021 |         |      |      |      |      |      | 2022    |         |      |       |     |      | Partenaire de Réalisation                   | Budget prévu         |
|---|------|---------|------|------|------|------|------|---------|---------|------|-------|-----|------|---|----------------------|
|   | Juin | Juillet | Août | Sept | Oct. | Nov. | Déc. | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin |   |                      |
| <b>Résultat 1 : Un document de politique nationale agricole durable est adopté</b>  |      |         |      |      |      |      |      |         |         |      |       |     |      |   |                      |
| Activité 1.1. Travaux de finalisation du draft 1 PNAD par Groupe de Travail Elargi  |      |         |      |      |      |      |      |         |         |      |       |     |      | FAO, Ministère de l'Agriculture et FONAREDD | \$ 25,000.00         |
| Activité 1.2: Retraite de réflexion de la CEMALA pour mise en place du CCNA et des textes réglementaires prioritaires   |      |         |      |      |      |      |      |         |         |      |       |     |      | FAO, Ministère de l'Agriculture et CEMALA   | \$ 11,000.00         |
| Activité 1.3. Atelier des parties prenantes non étatiques (Secteur Privé et OPA) sur l'examen du draft1 de la PNAD  |      |         |      |      |      |      |      |         |         |      |       |     |      | FAO et Ministère de l'Agriculture           | \$ 8,200.00          |
| Activité 1.4: Atelier d'installation officielle du Conseil Consultatif National Agricole (CNA) et présentation draft 1 de la PNAD                                 |      |         |      |      |      |      |      |         |         |      |       |     |      | FAO et Ministère de l'Agriculture           | \$ 6,000.00          |
| Activité 1.5 : Ateliers dans 11 provinces du pays pour présentation et examen du draft 1 de la PNAD   |      |         |      |      |      |      |      |         |         |      |       |     |      | FAO et Ministère de l'Agriculture           | \$ 155,000.00        |
| Activité 1.6: Réunion d'échange et de sensibilisation du GIBADER autour du draft 1 de la PNAD   |      |         |      |      |      |      |      |         |         |      |       |     |      | GIBADER et FAO                              | \$ 1,000.00          |
| Activité 1.7: Retraite du Groupe de Travail Elargi pour la rédaction du draft final de la PNAD  |      |         |      |      |      |      |      |         |         |      |       |     |      | FAO et Ministère de l'Agriculture           | \$ 16,500.00         |
| Activité 1.8: Evaluation stratégique environnementale et sociale (SESA) de la PNAD, par ACE   |      |         |      |      |      |      |      |         |         |      |       |     |      | FAO et ACE                                  | \$ 10,000.00         |
| Activité 1.9 : Forum national de validation de la PNAD  |      |         |      |      |      |      |      |         |         |      |       |     |      | FAO et Ministère de l'Agriculture           | \$ 113,000.00        |
| Activité 1.10 : Activités de plaidoyer de haut niveau de la PNAD et des textes réglementaires   |      |         |      |      |      |      |      |         |         |      |       |     |      | FAO et Ministère de l'Agriculture           | \$ 20,000.00         |
| <b>Total résultat 1</b>   |      |         |      |      |      |      |      |         |         |      |       |     |      |   | <b>\$ 365,700.00</b> |
| <b>Résultat 2 : Des textes réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la politique agricole durable sont adoptés</b> |      |         |      |      |      |      |      |         |         |      |       |     |      |   |                      |
| Activité 2.1 : Recrutement d'un Consultant national sur la fiscalité et la parafiscalité agricole en RDC  |      |         |      |      |      |      |      |         |         |      |       |     |      | FAO et CEMALA                               | \$ 5,000.00          |
| Activité 2.2: Recrutement Consultant national pour la production des drafts initiaux des textes réglementaires  |      |         |      |      |      |      |      |         |         |      |       |     |      | FAO et CEMALA                               | \$ 5,000.00          |
| Activité 2.3 : Recrutement Consultant national rédaction des procédures octroi des concessions agricoles commerciales   |      |         |      |      |      |      |      |         |         |      |       |     |      | FAO   | \$ 5,000.00          |

|   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |   |   |                      |
|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|---|----------------------|
| Activité 2.4: Atelier d'adoption des textes réglementaires dans les zones agro écologiques  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | FAO, Minist-re de l'Agriculture et CEMALA | \$ 58,000.00                                  |                      |
| Activité 2.5: Retraite de finalisation et de compilation des textes règlementaires  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |   | FAO, Minist-re de l'Agriculture et CEMALA     | \$ 22,500.00         |
| Activité 2.6: Production d'outils de communication et de vulgarisation des textes règlementaires  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |   | FAO, Minist-re de l'Agriculture et CEMALA     | \$ 10,000.00         |
| Activités 2.7: Organisaon des émissions radio-télé sur les textes règlementaires  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |   | FAO, Minist-re de l'Agriculture et CEMALA     | \$ 20,000.00         |
| Activités 2.8: Ateliers de vulgarisation des textes règlementaires dans les zones agro-écologiques  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |   | FAO, Minist-re de l'Agriculture et CEMALA     | \$ 20,000.00         |
| <b>Total résultat 2</b>   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |   |   | <b>\$ 145,500.00</b> |
| <b>Résultat 3 : Les capacités en matière des politiques agricoles ainsi que des instruments appropriés sont disponibles au niveau national</b>                      |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |   |   |                      |
| Activité 3.1 : Formation et développement des outils d'analyse des impacts des politiques agricoles au sein de MAPE au niveau national (Formation EX-ACT et autres) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |   | FAO, Gouvernement et autres parties prenantes | \$ 18,000.00         |
| Activité 3.2: Formation d'un noyau d'experts nationaux dans l'utilisation des outils simples de modélisations des politiques agricoles                              |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |   | FAO, Gouvernement et autres parties prenantes | \$ 10,000.00         |
| Activité 3.3: Accompagner et suivre les experts formés dans l'application de l'outil et l'opérationnalisation du système  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |   |   | \$ 15,000.00         |
| Activité 3.4: Organisation des séances de discussion sur les leçons apprises et de recyclage  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |   |   | \$ 10,000.00         |
| <b>Total résultat 3</b>   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |   |   | <b>\$ 53,000.00</b>  |
| <b>Résultat 4: Un référentiel technique pour la sédentarisation des agriculteurs est disponible</b>   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |   |   |                      |
| Activité 4.1: Contrat avec l'INERA pour l'identification des bonnes pratiques agricoles et des projets  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |   | FAO et INERA                                  | \$ 109,140.00        |
| Activité 4.2: Conférence nationale sur les bonnes pratiques agricoles   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |   | FAO, INERA et Ministère de l'Agriculture      | \$ 65,000.00         |
| Activité 4.3: Assistance technique de la FAO à l'INERA pour l'élaboration du référentiel technique pour la sédentarisation des agriculteurs                         |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |   | FAO et INERA                                  | \$ 15,000.00         |

|   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |                                   |                                   |                          |
|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| Activité 4.4: Atelier de validation du référentiel technique  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | FAO et INERA                      | \$<br>50,000.00                   |                          |
| Activité 4.5: Publication du référentiel technique  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | FAO et INERA                      | \$<br>14,000.00                   |                          |
| Activité 4.6: Réserve pour la diffusion auprès des PIREDD   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | FAO, FONAREDD et PIREDD           | \$<br>30,000.00                   |                          |
| Activité 4.7: Contrat avec SNV pour la vulgarisation du référentiel technique   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | FAO, Ministère Agriculture et SNV | \$<br>30,000.00                   |                          |
| Activité 4.8: Contrat avec les OP pour la vulgarisation du référentiel technique  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | FAO et OPA                        | \$<br>30,000.00                   |                          |
| <b>Total résultat 4</b>   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |                                   | <b>\$<br/>343,140.00</b>          |                          |
| <b>Résultat 5 : Un cahier de recherche identifiant des besoins de recherches complémentaires pour soutenir la politique nationale agricole durable est disponible</b>   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |                                   |                                   |                          |
| Activité 5.1: Recrutement d'un Consultant national pour la collecte des données et l'étude diagnostique des activités de recherche complémentaire du secteur agricole et rural  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |                                   | FAO                               | \$<br>20,000.00          |
| Activité 5.2: Consultations auprès des institutions et structures de recherche de la RDC  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |                                   | FAO                               | \$<br>30,000.00          |
| Activité 5.3: Elaboration draft cahier de recherche technique   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |                                   | FAO                               | \$<br>8,500.00           |
| Activité 5.4: Revue et validation draft cahier de recherche technique par les experts de la FAO   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |                                   | FAO                               | \$<br>10,000.00          |
| Activité 5.5: Atelier de validation du cahier de recherche du secteur agricole + secteurs complémentaires   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |                                   | FAO                               | \$<br>50,000.00          |
| Activité 5.6: Edition et diffusion du cahier de recherches complémentaires à travers un contrat   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |                                   | FAO                               | \$<br>20,000.00          |
| <b>Total résultat 5</b>   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |                                   |                                   | <b>\$<br/>138,500.00</b> |
| <b>Résultat 6 : Le site internet du Ministère de l'Agriculture comme système de capitalisation des connaissances acquises sur des modèles agricoles durables expérimentés, ainsi que des outils de leur diffusion permanente est opérationnel et à jour</b> |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |                                   |                                   |                          |
| Activité 6.1: Renforcement des capacités des agents de la DANTIC  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |                                   | FAO et Ministère de l'Agriculture | \$<br>5,000.00           |
| Activité 6.2: Appui à l'actualisation, au monitoring et au Comité de rédaction du site web  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |                                   | FAO et Ministère de l'Agriculture | \$<br>24,000.00          |
| Activité 6.3: Réalisation d'un documentaire sur la PNAD   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |                                   |                                   | \$<br>20,000.00          |
| Activité 6.4: Appui à la diffusion du guide de bonnes pratiques agricoles et des textes de politique agricoles  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |                                   | FAO et Ministère de l'Agriculture | \$<br>5,000.00           |



| Résultats et Activités  | 2021 |         |      |      |      |      |      | Partenaire de Réalisation                     | Budget prévu         |
|---|------|---------|------|------|------|------|------|---|----------------------|
|   | Juin | Juillet | Août | Sept | Oct. | Nov. | Déc. |   |                      |
| <b>Résultat 1 : Un document de politique nationale agricole durable est adopté</b>  |      |         |      |      |      |      |      |   |                      |
| Activité 1.1. Travaux de finalisation du draft 1 PNAD par Groupe de Travail Elargi  |      |         |      |      |      |      |      | FAO, Ministère de l'Agriculture et FONAREDD   | \$ 25,000.00         |
| Activité 1.2: Retraite de réflexion de la CEMALA pour mise en place du CCNA et des textes réglementaires prioritaires   |      |         |      |      |      |      |      | FAO, Ministère de l'Agriculture et CEMALA     | \$ 11,000.00         |
| Activité 1.3. Atelier des parties prenantes non étatiques (Secteur Privé et OPA) sur l'examen du draft1 de la PNAD  |      |         |      |      |      |      |      | FAO et Ministère de l'Agriculture             | \$ 8,200.00          |
| Activité 1.4: Atelier d'installation officielle du Conseil Consultatif National Agricole (CNA) et présentation draft 1 de la PNAD                                   |      |         |      |      |      |      |      | FAO et Ministère de l'Agriculture             | \$ 6,000.00          |
| Activité 1.5 : Ateliers dans 11 provinces du pays pour présentation et examen du draft 1 de la PNAD   |      |         |      |      |      |      |      | FAO et Ministère de l'Agriculture             | \$ 155,000.00        |
| Activité 1.6: Réunion d'échange et de sensibilisation du GIBADER autour du draft 1 de la PNAD   |      |         |      |      |      |      |      | GIBADER et FAO                                | \$ 1,000.00          |
| Activité 1.7: Retraite du Groupe de Travail Elargi pour la rédaction du draft final de la PNAD  |      |         |      |      |      |      |      | FAO et Ministère de l'Agriculture             | \$ 16,500.00         |
| Activité 1.8: Evaluation stratégique environnementale et sociale (SESA) de la PNAD, par ACE   |      |         |      |      |      |      |      | FAO et ACE                                    | \$ 10,000.00         |
| Activité 1.9 : Forum national de validation de la PNAD  |      |         |      |      |      |      |      | FAO et Ministère de l'Agriculture             | \$ 113,000.00        |
| <b>Total résultat 1</b>   |      |         |      |      |      |      |      |   | <b>\$ 345,700.00</b> |
| <b>Résultat 2 : Des textes réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la politique agricole durable sont adoptés</b>   |      |         |      |      |      |      |      |   |                      |
| Activité 2.1 : Recrutement d'un Consultant national sur la fiscalité et la parafiscalité agricole en RDC  |      |         |      |      |      |      |      | FAO et CEMALA                                 | \$ 5,000.00          |
| Activité 2.2: Recrutement Consultant national pour la production des drafts initiaux des textes réglementaires  |      |         |      |      |      |      |      | FAO et CEMALA                                 | \$ 5,000.00          |
| Activité 2.3 : Recrutement Consultant national rédaction des procédures octroi des concessions agricoles commerciales   |      |         |      |      |      |      |      | FAO   | \$ 5,000.00          |
| <b>Total résultat 2</b>   |      |         |      |      |      |      |      |   | <b>\$ 15,000.00</b>  |
| <b>Résultat 3 : Les capacités en matière des politiques agricoles ainsi que des instruments appropriés sont disponibles au niveau national</b>                      |      |         |      |      |      |      |      |   |                      |
| Activité 3.1 : Formation et développement des outils d'analyse des impacts des politiques agricoles au sein de MAPE au niveau national (Formation EX-ACT et autres) |      |         |      |      |      |      |      | FAO, Gouvernement et autres parties prenantes | \$ 18,000.00         |





## REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE PILOTAGE (COFIL) DU PROJET GESTION DURABLE DE L'AGRICULTURE

---

Adopté par le comité de pilotage du 30-09-2021

### I - DE L'OBJET DU REGLEMENT INTERIEUR

#### *Article 1 : Règlement intérieur*

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir l'organisation, le fonctionnement et la composition des membres du Comité de pilotage du Projet Gestion Durable de l'Agriculture.

### II - DU CHAMP D'ACTION

#### *Article 2 : Champ d'action*

Les attributions du comité de pilotage (COFIL) sont décrites dans l'Arrêté Ministériel N° 002/CAB/MIN/AGRI/2020 du 24 avril 2020, portant création, organisation et fonctionnement du comité de pilotage du projet « Gestion Durable de l'Agriculture ».

### III - DE L'ORGANISATION DU COMITE DE PILOTAGE

#### *Article 3 : Présidence du comité de pilotage*

Le comité de pilotage est présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture assisté par deux vice-présidents, à savoir les Secrétaires Généraux de la Pêche et Elevage, à l'Environnement et au Développement Durable.

#### *Article 4 : Secrétariat technique*

Le Secrétariat Technique du comité de pilotage est assuré par la Cellule Technique du projet Gestion Durable de l'Agriculture, mise en place par Décision n°5011/008/SG/AGRI/2019, du Secrétaire Général à l'Agriculture. A ce titre, elle assure la préparation des travaux du comité de pilotage, produit le rapport et fait le suivi de la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage.

#### *Article 5 : Budget pour la préparation des sessions du COFIL*

Le budget pour la préparation des travaux relatifs au COFIL est élaboré par le Secrétariat technique en concertation avec le partenaire technique et financier qui en apprécie l'opportunité des activités prévues pour la tenue des sessions du comité de pilotage.

Le budget doit être en rapport avec les prévisions des activités du projet Gestion Durable de l'Agriculture. Le budget est soumis à l'adoption définitive du comité de pilotage.

#### *Article 6 : Fonction de membre du COFIL*

Les fonctions des membres du Comité de Pilotage ne sont pas rémunérées, cependant, un jeton de présence est versé aux membres à chaque session du Comité de Pilotage d'un montant égal à .....USD.

**Article 7 : Notification des sessions du COPIL**

Le Président du COPIL informe chaque membre du comité de la date d'ouverture, du lieu et de la durée prévue de la session, quinze (15) jours au moins avant le début de celle-ci.

**Article 8 : Remplacement d'un membre du COPIL en cours de mandat**

Le mandat de trois ans de membres de COPIL court à compter de la première réunion du comité de pilotage. Les membres du COPIL siègent valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Un membre démissionnaire ou perdant au cours de son mandat la qualité au titre de laquelle il a été désigné en informe sans délai le Président du COPIL. Celui-ci procédera à la désignation d'un nouveau membre, si nécessaire après consultation de la structure ou de l'organisme représenté.

**Article 9 : Groupes de réflexion**

Lorsqu'une décision ou la gestion d'un dossier nécessite une réflexion complémentaire le COPIL peut proposer la mise en place d'un groupe de travail ad hoc. Il fixe les missions et la composition de ce groupe ainsi que les éventuels délais dans lesquels les propositions doivent lui être soumises.

**III - DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE****Article 10 : Composition du comité de pilotage**

Les membres du comité de pilotage sont désignés par le Ministre en charge de l'Agriculture, après consultation des administrations et organismes représentés. Ils sont ainsi repartis.

**1 – Représentants institutionnels**

- Secrétaire Général à l'Agriculture ;
- Secrétaire Général au développement rural ;
- Secrétaire Général à la Pêche et Elevage ;
- Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable ;
- Secrétaire Général aux Affaires Foncières ;
- Secrétaire Général à l'Aménagement du Territoire ;
- Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture ;
- Représentant du Groupe de Travail REDD Rénové (GTCRR) ;
- Représentant de la Recherche agronomique ;
- Représentants du Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) ayant l'agriculture dans ses attributions.

**2 – Représentants des partenaires techniques et financiers**

- Représentant de la FAO en RDC ;
- Secrétaire Exécutif du FONAREDD.

### ***3 – Représentants des acteurs non étatiques et organisations***

- Représentant du Secteur Privé ;
- Représentant des Organisations des Producteurs Agricoles.
- 

## **IV - DU FONCTIONNEMENT**

### ***Article 11 : Convocations***

Le comité de pilotage se réunit sur convocation de son Président deux fois par an. En outre, il peut se réunir à la demande de la majorité d'au moins les 2/3 des membres en exercice. Cette demande doit être justifiée et validée préalablement par le Président du COPIL.

Les convocations sont adressées par voie électronique au moins huit (8) jours avant la date fixée sauf dans le cas de séances extraordinaires organisées en raison d'une situation d'urgence.

### ***Article 12 : Quorum***

A l'ouverture de la réunion, le Président vérifie le quorum. Le comité de pilotage ne peut valablement délibérer que si la majorité d'au moins les 2/3 des membres en exercice sont présents. Lorsque le quorum n'est pas atteint, le Président convoque à nouveau le comité de pilotage sur le même ordre du jour dans un délai de huit (8) jours, dans ce cas aucune condition de quorum n'est exigée pour la validité de ses délibérations.

### ***Article 13 : Ordre du jour***

L'ordre du jour établi par le Président en collaboration avec le Secrétariat Technique du COPIL est joint à la convocation à réunion ainsi que, lorsqu'ils sont disponibles à la date d'envoi de celle-ci les documents relatifs à l'étude des questions à examiner.

L'inscription à l'ordre du jour des nouveaux points peut être proposée à la demande d'un membre du COPIL adressée au Président, deux (2) jours ouvrables au moins avant la date de la réunion. Les membres du COPIL sont informés par voie électronique de ces demandes.

### ***Article 14 : Déroulement des débats***

Le Président du COPIL ou son représentant dirige les travaux du comité. Il ouvre et lève la séance, organise les discussions et fait appliquer le règlement intérieur pendant les séances.

Une ou plusieurs suspensions de séance peuvent être décidées par le comité. Tout membre du comité peut proposer un amendement à tout projet de délibération. Cet amendement est soumis au vote du comité.

### ***Article 15 : Représentation et présence aux réunions***

Lorsqu'un membre du COPIL se trouve empêché d'assister à une séance, il peut donner procuration à un autre membre, pour voter à sa place. Chaque membre ne peut disposer de plus de deux procurations. Toute procuration ne vaut que pour la séance, ou, le cas échéant, pour la partie de la séance, où elle a été donnée.

En cas de présence à la séance d'un membre ayant donné procuration à un autre membre du comité de pilotage pour l'y représenter, il n'est pas tenu compte de la procuration.

Les procurations doivent être adressées à l'avance, soit être remises au plus tard en début de séance au Secrétariat Technique du comité de pilotage.

En plus des membres du COPIL ainsi que du Président et des Vice-présidents, ne sont admis aux réunions du COPIL que les membres du Secrétariat Technique.

Le Président peut inviter toute personne à assister tout ou une partie du COPIL en raison de ses qualifications pour débattre d'un point à l'ordre du jour.

#### ***Article 16 : Déroulement des votes***

Le vote, dès lors que les conditions de l'article 10 sont remplies, s'effectue en principe à main levée. Il a toutefois lieu à bulletin secret à la demande du Président de séance ou d'un membre du comité présent ou représenté, notamment lorsque la délibération porte sur une ou des personne(s) nommément désignée(s).

Une délibération est adoptée à la majorité simple des membres présents et représentés prenant part au vote.

En cas de partage des voix, le Président a voix prépondérante.

#### ***Article 17 : Compte-rendu et relevé de conclusions***

Dans les deux semaines suivant chaque séance du COPIL, un compte-rendu synthétique /relevé de conclusions est rédigé par le Secrétariat Technique du COPIL.

Il inclut les différents points de vue apparaissant lors des débats et reprend plus particulièrement les décisions ou recommandations prises en séance, ayant ou non fait l'objet d'un vote.

Ce compte-rendu synthétique, validé par le Président du COPIL, est communiqué sous format électronique dans les meilleurs délais aux membres du comité. Les demandes de modification peuvent être adressées au Secrétariat Technique du COPIL entre la réception du relevé de décisions et la séance suivante.

Une fois les observations de l'ensemble des membres examinées et prises en considération, le compte-rendu synthétique dans sa version finalisée est diffusé par voie électronique. Il est définitivement adopté par un vote lors de la séance suivante.

## **V – DE L'ADOPTION ET LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR**

#### ***Article 18 : Adoption et modification du règlement intérieur***

Le présent règlement intérieur est adopté ou modifié à la majorité absolue des membres en exercice du COPIL.